

Mise en place de la tarification incitative en Minervois



Photos Julien Gieules et Attila Farkas



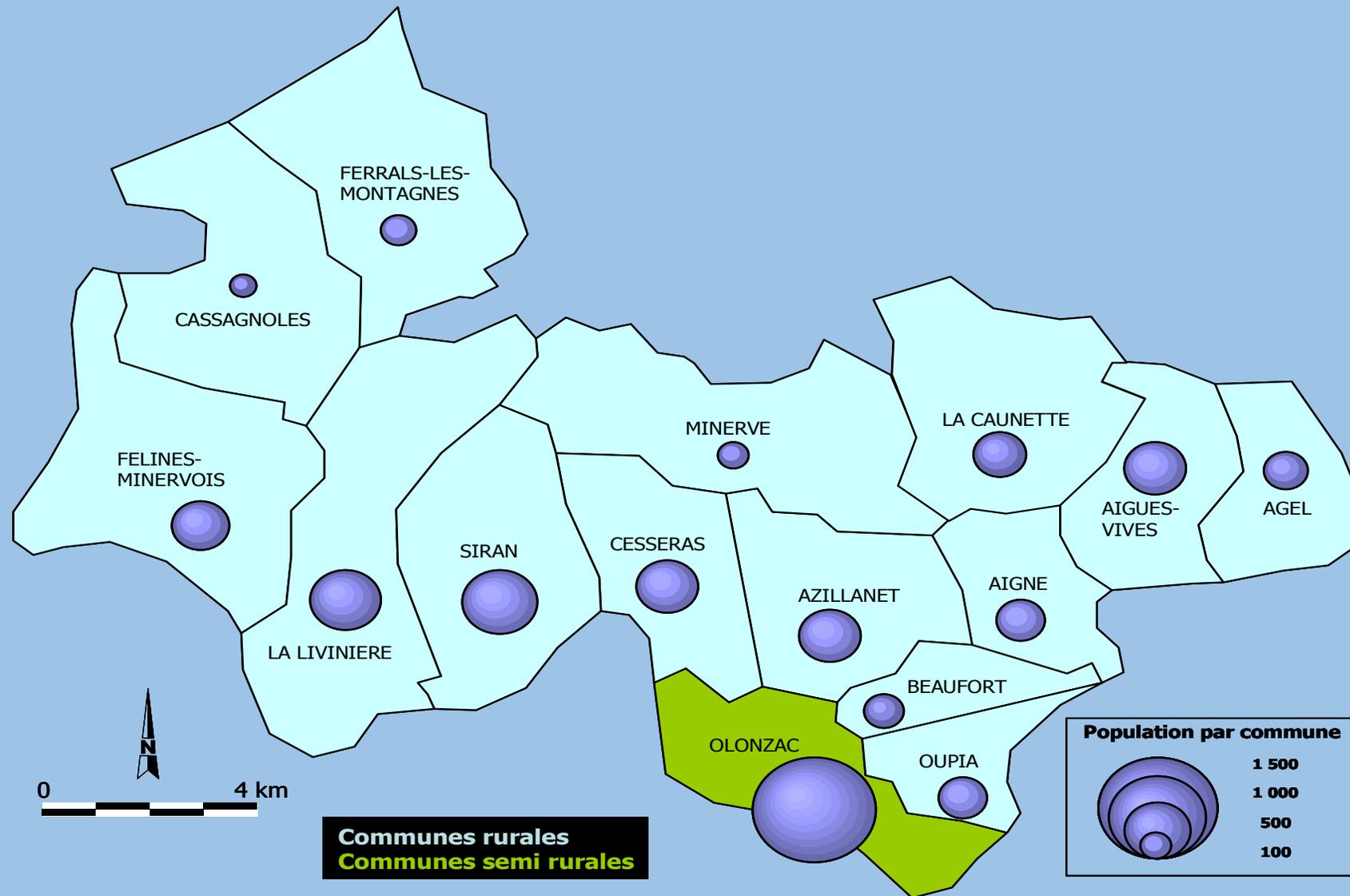
Sommaire :

- Le territoire de la communauté de communes
- Le système de la tarification incitative choisi
- Les raisons de cette mise en place
- La facturation
- L' échéancier de mise en place
- Les investissements
- Les premiers résultats
- Les problèmes rencontrés

Le territoire du Minervois

- Département de l'Hérault (34)
- 15 communes
- Territoire rural /semi –rural
- 6 406 habitants (pop INSEE 2014)
- Densité : 22 hab au km²
- 2 déchèteries + 1 « mini-déchèterie »
- 65 000 km par an pour la collecte OM
- 1800 T d'OMR
- 500 T de TS

Communauté de communes Le Minervois



Le système de la tarification
incitative choisi

remplacement des bacs actuels

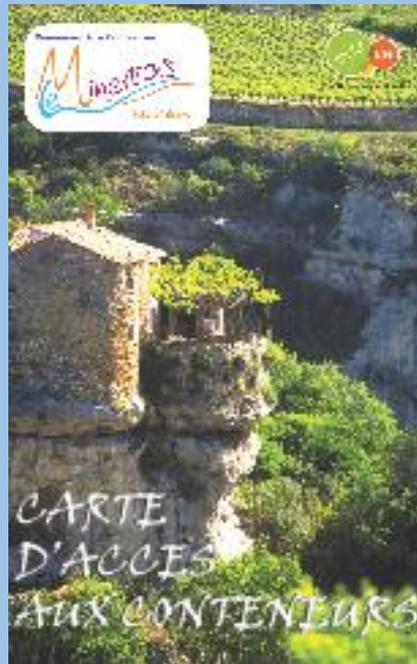


Par des conteneurs semi-enterrés
à badge en PAV

Principe du badge



Le badge



Il donne accès à tous les conteneurs du territoire (15 communes)

comment ça marche?



1) L'utilisateur présente sa carte d'identification qui permet l'ouverture d'un tambour d'un conteneur enterré ou semi-enterré

2) Après ouverture, il peut introduire son sac de 30l dans un tambour de volume limité



4) Le véhicule de collecte peut ensuite collecter les conteneurs selon les taux de remplissage captés à distance

Le système informatique associe à chaque carte le nombre d'apports sur l'année



3) Après fermeture, son apport est comptabilisé et envoyé via gsm à un logiciel

Point de Tri Sélectif



On simplifie le geste du tri en remplaçant les 2 colonnes (emballages et journaux) par une seule.

Exemple de point de recyclage existant



Commune de Aigne

Exemple de point de recyclage existant



Commune de Beaufort



Commune de Aigues Vives



Agel



Ferrals



Aigues Vives

- Pourquoi mettre en place la redevance incitative

- Supprimer des bacs de regroupement : favoriser **l'attrait du territoire**
- **Etre plus juste**: principe du pollueur payeur
- **Maitriser** le budget de la gestion des déchets
- Etre en conformité par rapport à la **réglementation** (grenelle de l'environnement)
- Inciter à la diminution des ordures ménagères et favoriser le recyclage

La facturation

Sur 2015 :

- rien ne change au niveau de la taxation -on reste à la TEOM
- Mise en place d'une facturation à blanc

A partir de 2016 :

- Suppression de la TEOM actuelle
- Mise en place de la tarification incitative :
 - Une partie fixe : forfait couvrant les frais fixes (déchèterie, tri sélectif...)
 - Une partie variable : prix en fonction de l'utilisation du badge

Collecte en PAP de bacs roulants

- Pour les professionnels : restaurants...
- Pour les évènements tels marché, mariage...

Planning de mise en place
de la tarification
incitative:

- **2010 /2012** : étude de faisabilité
- **2012** : travail sur le fichier de redevable
- **Janvier 2013** : début travaux sur 5 communes
- **Juillet 2013** : début collecte en conteneurs sur 5 communes

- **Octobre 2014** : installation sur 12 communes
- **Juin 2015** : mise en place du système sur les 15 communes

- **2015** : délibération de la grille de facturation
facturation à blanc

- **2016** : passage à la tarification incitative

Les investissements

Dépense		Recette	
Conteneurs semi-enterrés (OM+TS)	510 000	CG 34	248 000
		ADEME	121 000
Fourniture badge	40 000	Total Subvention	369 000
Implantation	250 000	Autofinancement	221 000
		emprunt	210 000
TOTAL	800 000	TOTAL	800 000

Communication

- Articles dans les journaux
- Réalisation de réunions publiques dans chaque commune
- Démonstrations dans les communes lors de la distribution des badges
- Développement d'un site internet
- Animations dans les écoles et le collège
- Lettres intercommunales
- Mise en place de signalétique sur les conteneurs

Les premiers résultats :

Comparaison des tonnages entre 2012 et 2013 sachant que seulement 5 communes* ont été concernées à partir de mi-juillet 2013

- - 7 % d'omr soit 124 T
- + 7 % de TS soit 34 T
- + 20% de fréquentation en plus sur la déchèterie

- Peu de dépôts importants autour des points.

* Représentant 1418 habitants sur 6406

Les difficultés rencontrées

- Lieux d'implantation des conteneurs
- Déplacement des personnes âgées
- Nuisances olfactives en Eté
- Délais de livraison des CSE
- Elaboration fichiers de redevable
- Mise en place logiciel de facturation

Questions